

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2021

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2020



©Photos: Rémy Gindroz

Ce rapport est présenté au Conseil général, selon la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), articles 35 et 93^{c} .

TABLE DES MATIÈRES

0. INTRODUCTION	4
1. AUTORITÉS	_
1. AUTORITES	7
1.1 CONSEIL GENERAL	7
1.2 MUNICIPALITE	7
1.3 Administration generale	8
2. FINANCES	10
2.1 ADMINISTRATION GENERALE	10
2.2 FINANCES	10
2.3 DOMAINES ET BATIMENTS	13
2.4 TRAVAUX	13
2.5 Instruction publique et cultes	14
2.6 POLICE	14
2.7 SECURITE SOCIALE	14
2.8 SERVICES INDUSTRIELS (SERVICE DES EAUX)	15
2.9 CHIFFRES-CLES	15
2.10 CONCLUSIONS	19
3. DOMAINES ET BATIMENTS	20
3.1 FORETS	20
3.2 BATIMENTS COMMUNAUX	21
4. TRAVAUX	22
4.1 URBANISME	22
4.2 ROUTES	22
4.3 TRANSPORTS PUBLICS	24
4.4 ECLAIRAGE DU VILLAGE	24
4.5 PLACE DE JEUX	25
4.6 TERRAIN DE SPORTS	25
4.7 GESTION DES DECHETS	25
5. INSTRUCTION PUBLIQUE	27
F 4 Access	-
5.1 ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE CUGY ET ENVIRONS (ASICE)	27
5.2 ORGANISATION DE L'ECOLE	27
5.3 AFFAIRES PARASCOLAIRES	28
5.4 BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DU HAUT-TALENT	29
5.5 DEVOIRS SURVEILLES E. 6 TRANSPORTS SCOLAURES	29 29
5.6 Transports scolaires	29

6. POLICE	30
6.1 Police cantonale	30
6.2 SERVICE DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE ET SECOURS (SDIS)	31
6.3 PROTECTION CIVILE (PCI)	32
7. AFFAIRES SOCIALES	33
7.1 JEUNESSE	33
7.2 SANTE PUBLIQUE	34
8. SERVICES INDUSTRIELS	36
8.1 EAU POTABLE	36
9. ANIMATIONS DANS NOTRE VILLAGE	37
10. CONCLUSION	38

0. INTRODUCTION

Incontestablement, l'année 2020 aura été marquée par la pandémie de coronavirus (COVID-19). Cette crise sanitaire sans précédent aura affecté tous les pans de notre société, que ce soit au niveau sanitaire, économique, politique et social. Ses conséquences se reflèteront dans bien des chapitres de ce rapport de gestion, que nous ne pouvions commencer, d'un point de vue historique, sans un récapitulatif chronologique des principaux évènements.

Février

25 février Premier cas confirmé de COVID-19 en Suisse

27 février Début de la campagne de prévention de l'Office fédéral de la

santé publique (OFSP) dans la lutte contre le coronavirus avec les fameuses affiches qui seront ensuite déclinées en différentes couleurs, suivant l'état de la situation sanitaire. Petit à petit les gestes barrières se mettent en place : se laver les mains, tousser et éternuer dans son coude ou dans

un mouchoir.

Interdiction des manifestations de plus de 1'000 personnes 28 février

en Suisse jusqu'au 15 mars. Les annulations ou reports



Mars

L'Etat major cantonal de conduite (EMCC) demande aux communes d'établir un plan 6 mars

de continuité des activités.

13 mars Le Conseil fédéral annonce la fermeture des écoles dès le 16 mars et jusqu'au 4 avril. Les manifestations de plus de 50 personnes sont interdites sur le territoire cantonal.

→ Début des annonces liées au coronavirus sur le site internet de la Commune.

Le Conseil fédéral décide de recourir au droit d'urgence et place le pays en état de situation extraordinaire. Les entrées aux frontières sont limitées.

L'état de nécessité est prononcé par le Conseil d'Etat. Fermeture des commerces non essentiels, des restaurants, bars, lieux de loisirs, manifestations et réunions limitées à 10 personnes.

→ Notre administration met en place en place son plan de continuité : suspension des séances de Municipalité en présentiel et fermeture de l'administration communale au public. Les activités ayant lieu à la grande salle et à la Maison de Ville sont également suspendues. Dans le même temps, un service d'entraide, initié par Maxime Meier, est mis en place dans notre village pour les personnes de plus de 65 ans ou vulnérables.

A ce moment-là, nous pensons encore que tout reviendra à la normale dans un délai de quelques semaines.

→ La Municipalité prend la décision d'interdire l'accès aux places de jeux, terrains de sport, skatepark et préaux de récréation.

Les rassemblements de plus de 5 personnes sont interdits en Suisse. Les opérations non urgentes dans les hôpitaux sont ajournées.

→ Entre le 20 mars et début avril, nous recevons une multitude de directives, d'informations sur la continuité des procédures (naturalisations, traitement des permis de construire, etc.) et de questionnaires à remplir sur la gestion communale (recensement des prestations sociales, gestion des déchets, fermeture des espaces publics, etc.).

→ Un tous ménages est envoyé à la population afin d'informer sur les mesures mises en place dans notre Commune.

16 mars

17 mars

20 mars

31 mars

Avril

27 avril

16 avril Le Conseil fédéral annonce la sortie du semi-confinement en trois étapes.

Réouverture des salons de coiffure, magasins de jardinage et bricolage, cabinets médicaux.

Mai

4 mai → La Municipalité décide :

- La réouverture des espaces publics avec accès limité à
- La réouverture partielle de l'administration dès le 12 mai 2020 avec aménagement des locaux et limitation du nombre de personnes.
- Le report éventuel de la séance du Conseil général au 24 juin.
- La poursuite des séances de Municipalité en visioconférence.

→En vue de la réouverture des écoles, l'organisation des nettoyages et désinfections des salles de classe se met en place. Des affiches sont également disposées aux abords de l'école, afin de limiter le regroupement des parents.

Réouverture des restaurants, musées et bibliothèques. Les élèves de l'école obligatoire reprennent le chemin de l'école.

→ En guise de soutien financier, la Municipalité exempte le Café-Restaurant du Soleil et le Ranch du Bois d'Archan du paiement de l'émolument communal de surveillance pour l'année 2020.

→ La Préfecture est informée que la séance du Conseil général sera reportée au 24 juin et aura lieu à Froideville, afin de garantir le respect des distances.

Les rassemblements jusqu'à 30 personnes sont à nouveau autorisés. → La limitation d'accès aux espaces publics de notre Commune est levée. Trop d'incertitudes demeurant, les manifestations devant avoir lieu en juin sont toutes annulées.

Juin

6 juin Réouverture des cinémas, zoos, remontées mécaniques, piscines, camping et école post-obligatoire. rassemblements jusqu'à 300 personnes sont à nouveau

autorisés.

→ La Municipalité autorise la réouverture de la Grande salle pour les activités sportives. En guise de soutien financier, il est

> décidé d'offrir la location de la salle pour le 1^{er} semestre 2020. Fin de la situation extraordinaire, retour aux compétences cantonales. Dissolution de l'Etat-major cantonal de conduite.

Les rassemblements jusqu'à 1'000 personnes sont à nouveau autorisés, avec traçage des contacts. La distance de sécurité est réduite à 1,5 mètre.

Juillet - Septembre

6 juillet Dans le canton de Vaud, le masque devient obligatoire dans les transports publics et dans les commerces.

Préparation de la rentrée scolaire et des dispositions à mettre en place dans les

La fête du 1er août, organisée par la Société de développement, se déroule sous une forme quelque peu revisitée. Les feux d'artifice sont en revanche interdits sur tout le territoire cantonal.

Le Conseil fédéral fixe des critères pour les manifestations de plus de 1'000 personnes : spectateurs assis, masques obligatoires, limitation du nombre de personnes dans les patinoires et les stades.

L'édition 2021 de BikeABret a lieu, dans le respect des normes sanitaires.



11 mai

26 mai

30 mai

8 juin

19 juin

22 juin

Août





Octobre

Début octobre Le nombre de cas repart à la hausse. La

situation en Suisse se dégrade plus vite

qu'ailleurs.

19 octobre Le port du masque devient obligatoire dans

tous les espaces publics clos, quais de gare,

arrêt de bus et aéroports.

23 octobre Réactivation de l'EMCC.

26 octobre

Le groupe d'entraide de notre Commune est réactivé.

-> Les manifestations prévues sont annulées (assemblée de jeunesse, soirée jeux

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

de la Ludo-Bib, Fête de la Courge).

28 octobre Le port du masque devient obligatoire également dans les zones à forte affluence,

dans les écoles du secondaire I et secondaire II, et sur le lieu de travail si la distance

ne peut être respectée. Le télétravail est à nouveau recommandé.

Les discothèques et boîtes de nuit sont fermées. La limite à table au restaurant est

fixée à 4 personnes.

Les manifestations de plus de 50 personnes sont à nouveau interdites.

Novembre

2 novembre Introduction des tests rapides de dépistage.

Certains cantons décident la fermeture de leurs bars, restaurants et commerces

non essentiels.

3 novembre Au niveau cantonal:

Les manifestations publiques et privées sont limitées à 5 personnes.

Le sport pour les plus de 16 ans est interdit en salle.

Fermeture des bars et restaurants.

→ Les cours, qui avaient pu reprendre dans la Grande Salle depuis la rentrée, sont

à nouveau interdits, excepté ceux destinés au moins de 16 ans.

27 novembre Annonce de l'arrivée du vaccin pour 2021

Décembre

4 décembre Le Conseil fédéral décide que les stations de ski resteront ouvertes sur autorisation

cantonale et pour autant que certains critères soient remplis (centre de dépistage,

place dans les hôpitaux, etc.).

10 décembre Réouverture des restaurants dans les cantons romands.

11 décembre Le Conseil fédéral impose la fermeture des restaurants et des bars entre 19h et 6h,

excepté dans les cantons moins touchés par le virus.

18 décembre Le Conseil fédéral décide la fermeture des restaurants, des centres sportifs,

culturels et de loisirs dès le 22 décembre.

19 décembre Le vaccin Pfizer/BioNTech est autorisé en Suisse.

23 décembre 1ère personne vaccinée en Suisse.

24 décembre La nouvelle souche anglaise du coronavirus est détectée pour la première fois en

Suisse.

Cette rétrospective montre à quel point l'enchaînement des restrictions et assouplissements sanitaires aura jalonné l'année 2020 et rythmé nos activités.

Le coronavirus a bousculé tous nos modes de fonctionnement, semé tristesse et incertitudes dans bien des foyers, mais nous souhaitons avant tout retenir le formidable élan de solidarité et d'entraide né dans notre village et saluer l'attitude responsable de nos concitoyennes et concitoyens dans l'application et le respect des différentes mesures mises en place.

1. AUTORITÉS

1.1 Conseil général

Le Conseil général a siégé à trois reprises en 2020, soit le 24 juin à Froideville, le 7 octobre à Bretignysur-Morrens et le 16 décembre à Cugy. L'organisation des séances, dans des lieux différents, a en effet dû être adaptée en fonction de l'évolution des mesures sanitaires. Nous tenons ici à saluer le travail exceptionnel effectué par le bureau du Conseil et l'excellente collaboration avec la Municipalité, qui ont permis la tenue de ces séances dans de bonnes conditions, malgré la situation. A l'appel de la séance de décembre, le Conseil général de Bretigny-sur-Morrens comptait 90 membres.

A la votation de novembre 2020, le nombre des électeurs de la Commune s'élevait à 598 votants, dont 64 électeurs étrangers. Le bureau électoral s'est réuni à plusieurs reprises pour gérer les élections et votations rappelées ci-après.



09.02.2020 - Votation fédérale (2 objets)

- Initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements abordables
- Modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle)

27.09.2020 - Votation fédérale (5 objets)

- Initiative populaire du 31 août 2018 « Pour une immigration modérée (initiative de limitation)»
- Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)
- Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur l'impôt direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers)
- Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG)
- Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat

29.11.2020 - Votation fédérale (2 objets)

- Initiative populaire du 10 octobre 2016 «Entreprises responsables pour protéger l'être humain et l'environnement»
- Initiative populaire du 21 juin 2018 «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre»



09.02.2020 - Election complémentaire au Conseil d'Etat

1.2 Municipalité

Pour cette dernière année complète de législature, les élections communales étant prévues en mars 2021, la Municipalité se compose des mêmes membres, depuis juillet 2018 (voir cicontre).

Durant l'année 2020, la Municipalité s'est réunie à 29 reprises en séance ordinaire les lundis à 19h30 et 10 séances se sont déroulées par visioconférence durant le semi-confinement entre le 16 mars et le 25 mai 2020. Dès le 8 juin, les séances ont repris en présentiel, mais dans le respect de

La Municipalité à fin 2020

M. Markus Mooser - syndic

Administration générale, police des constructions, urbanisme

• M. Laurent Chappuis - vice-syndic

Finances, domaines et bâtiments, voirie, cultes

- M. Jean-Daniel Cochard conseiller municipal Services industriels, routes, forêts
- M. Marc Tille conseiller municipal Sécurité, parcs et promenades, cimetière
- Mme Seema Ney conseillère municipale Formation, jeunesse, culture, affaires sociales

l'évolution des normes sanitaires, dans un premier temps avec la distance de 1.5 mètre, puis dès le mois d'octobre avec la distance et le port du masque.

L'assemblée générale et la journée des communes vaudoises organisées par l'UCV (Union des Communes Vaudoises), tout comme bon nombre de séances, réunions et autres assemblées ont été annulées en raison de la pandémie.

1.3 Administration générale

1.3.1 Visite préfectorale

La visite du Préfet, Monsieur Pascal Dessauges, qui devait avoir lieu le 10 novembre 2020, a finalement été reportée à 2021, en raison de la recrudescence du COVID-19 à ce moment-là.

1.3.2 Greffe municipal

Comme évoqué dans le préambule, un certain nombre de tâches se sont ajoutées aux activités courantes de la secrétaire municipale, en raison de la pandémie. Nous ne comptons pas le nombre d'affiches imprimées, les informations diffusées par le biais du site internet et les heures de lecture des différentes directives, ordonnances, arrêtés, procédures, etc.

Malgré la fermeture au public du greffe municipal durant près de deux mois (mars à mai), le bon fonctionnement des activités a été assuré et le service, tout comme le reste de l'administration, est resté atteignable par téléphone et courrier électronique.

Informations à la population

Afin de renseigner le plus régulièrement possible les habitant·e·s sur les activités de notre Commune, des feuillets d'information ont été distribués au mois d'avril, mai, juillet, octobre et décembre. En ces temps si particuliers, ces *tous ménages* ont permis à la Municipalité de conserver un lien avec la population et d'informer quant aux différentes mesures sanitaires mises en place dans notre Commune.

Des feuillets consacrés à des thématiques spéciales ont également été élaborés tout au long de l'année :

- Janvier : les renseignements généraux ;
- Juillet : l'annonce de la fermeture partielle de la route au giratoire de Cugy ;
- Septembre: l'invitation à la séance d'information concernant les travaux de la RC 501
- Novembre : l'organisation des élections communales 2021 (feuillet préparé en collaboration avec le président du bureau électoral).



Avec la mise en ligne du nouveau site internet (voir ci-dessous), ces feuillets, en plus d'être distribués sous la forme de tous ménages, peuvent désormais être consultés en ligne : https://bretigny.ch/informations-a-la-population-tous-menages.

Site internet

Comme évoqué ci-dessus, la refonte du nouveau site internet a également été au programme de 2020. Le contenu a été entièrement retravaillé afin de garantir l'exactitude des données et permettre une meilleure lisibilité. Compatible à la lecture sur smartphone/tablette et doté d'une application offrant la possibilité d'envoyer des notifications utilisatrices et utilisateurs, ce nouvel outil de communication a très vite démontré son utilité et son efficacité. Que ce soit pour l'annonce de travaux, le rappel d'actualités ou d'évènements, il permet de diffuser rapidement toute information jugée pertinente par la Municipalité.



BIENVENUE À BRETIGNY-SUR-MORRENS

blet/Versure a preggiy-sur-invorters, ou nos queque oou hacitaris portent re oduct nom de uneview. Sinde a une astude de 22 on la la altime sud où urio-o-e-vaud, nome Commune a une longue tradition unatif. Emenios du passe, de nombreusse termes ort de l'aurandimenées en baltiments d'abbilistion. En passe 175 à 850 habitants entre 1960 et 2019, le bâti original a dú être complété par de nombreusse villas et petits locatifs qui accuellent aujourithui la majorité de nos concitoyennes et concitoyens.

BIENVENUE sur ce site qui nous l'espérons vous apportera toutes les informations utiles sur la vie de notre Commune et sur les prestations qui y sont offertes. Au fil des page



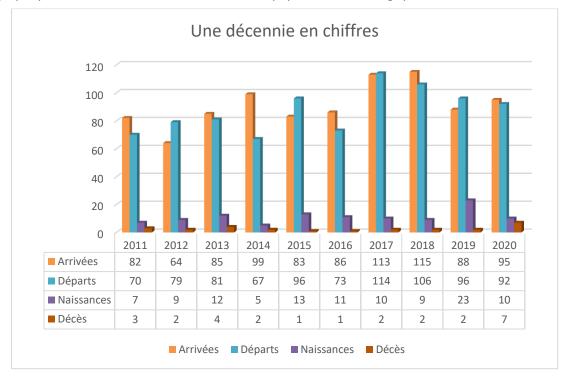
L'application permet également d'accéder rapidement aux horaires de la déchetterie de Cugy, aux coordonnées de l'administration et aux chantiers en cours dans la Commune.

La mise en ligne, effectuée au mois de septembre, a été annoncée par le biais d'un tous ménages à la population.

1.3.3 Contrôle des habitants

A fin 2020, notre Commune compte 873 habitants. Durant l'année, Mme Nicole Bovay, préposée au Contrôle des habitants, a enregistré 95 arrivées, 92 départs, 10 naissances et 7 décès.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la population de Bretigny-sur-Morrens sur 10 ans.



Accueil des nouveaux habitants

En 2020, l'accueil des nouveaux habitants et la célébration des jeunes citoyennes et citoyens n'ont pas pu être organisés. Il a été décidé de reporter ces évènements à 2021, pour autant que la situation sanitaire le permette.

Naturalisations

Cinq personnes ont bénéficié d'une naturalisation facilitée durant cette année. Par ailleurs, six dossiers de demande de naturalisation nous ont été transmis par le Canton pour le suivi de la procédure au niveau communal. En raison de la crise sanitaire et de l'impossibilité de recevoir les personnes concernées pour leurs auditions, le traitement de ces dossiers a pris quelque retard. La situation a pu être en partie rétablie sur la fin de l'année.

Jubilaires

En 2020, nous avons eu 2 jubilaires. Etant donné les circonstances sanitaires, les traditionnelles visites d'une délégation de la Municipalité n'ont pas eu lieu, mais un présent leur a été offert.

1.3.4 Employés de voirie

En 2020, les employés communaux se sont vus attribuer des tâches supplémentaires, liées à la gestion de la pandémie et à l'application des multiples directives fédérales, cantonales et communales, avec entre autres la désinfection journalière des locaux et notamment des salles de classe, la mise en place de l'affichage des différentes directives, la délimitation des zones d'accès, etc.

* * *

La Municipalité saisit l'occasion de ce rapport pour remercier chaleureusement l'ensemble du personnel communal pour tout le travail effectué et l'investissement de chacune et chacun, notamment dans la gestion de la crise sanitaire. Malgré la mise en place du plan de continuité durant le semi-confinement, le fonctionnement de notre Commune a été garanti.

2. FINANCES

La Municipalité vous a remis les comptes de l'exercice 2020, dont le budget prévoyait des charges à hauteur de CHF 3'988'000.- et des produits s'élevant à CHF 3'814'000.-, soit un excédent de charges de l'ordre de CHF 174'000.-.

Dans les faits, les charges s'élèvent à CHF 3'841'043.30 et les produits à CHF 4'209'115.74. Il en résulte un excédent de produits, soit un bénéfice de CHF 368'072.44 pour l'exercice 2020.

Ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la lecture des comptes 2020 :

2.1 Administration générale

Les coûts nets globaux sont inférieurs de CHF 47'000.- par rapport aux comptes 2019 et de CHF 78'000.- par rapport au budget 2020.

Cette différence, par rapport aux comptes 2019, s'explique par la diminution des rétributions de la Municipalité et du bureau du Conseil général et par la diminution des frais de réceptions et de manifestations qui n'ont pas pu avoir lieu en 2020 (./. CHF 25'000.-). Par ailleurs, les charges salariales ont baissé du fait que l'engagement temporaire de Mme Vouilloz en 2019 pour le soutien administratif du greffe communal n'a pas été reconduit.

Par rapport au budget 2020, les principales variations résultent de :

•	Des frais restreints en ce qui concerne les autorités	./. CHF	21'000
•	Des salaires et des charges sociales inférieurs au budget	./. CHF	26'000
•	Des frais généraux liés à l'administration limités	./. CHF	16'000
•	Aucune participation financière au Centre intercommunal de glace de Malley SA, celle-ci pouvant encore être réalisée pour 2020 sur base volontaire	./. CHF	7'000
•	Une participation moins importante au déficit des transports publics	./. CHF	5'000

2.2 Finances

Cette année également, ce poste présente les plus importantes variations par rapport au budget et aux comptes. Toujours en cause, l'estimation des charges et des revenus liés à la perception des impôts qui est très difficile à prévoir, et ceci, malgré le fait que la base des chiffres prévisionnels soit fournie par l'Administration Cantonale des Impôts.

Les recettes « conjoncturelles », sont toujours aussi imprévisibles et peuvent entraîner de grandes variations tant au niveau des recettes que des charges, du fait qu'elles sont liées à la facture sociale.

Cette année, le revenu net lié au dicastère des finances présente une augmentation de CHF 396'000.- par rapport au montant projeté du budget 2020, soit des revenus supérieurs de CHF 199'000.- par rapport aux comptes 2019.

2.2.1 Charges et revenus sur impôts (comptes 21)

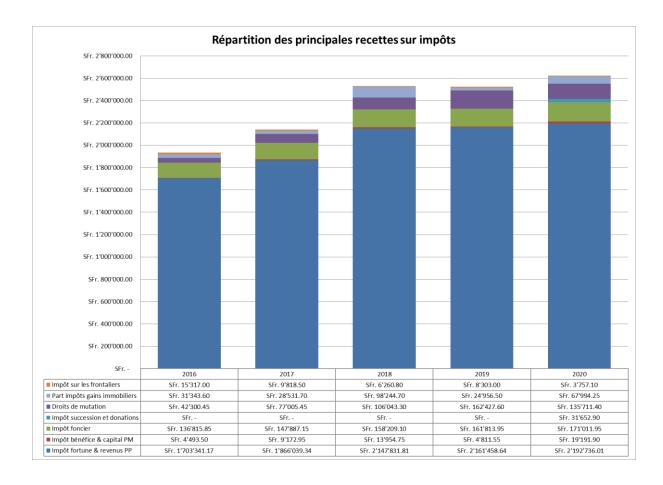
Pour les revenus et charges sur impôts, les principales variations par rapport au budget résultent de :

•	Augmentation des impôts sur le revenu, la fortune et impôt à la source des personnes physiques	+ CHF	248'000
•	Augmentation de l'impôt foncier	+ CHF	11'000
•	Augmentation des droits de mutation	+ CHF	55'000
•	Impôt exceptionnel sur les successions et donations	+ CHF	32'000
•	Augmentation de la part à l'impôt sur les gains immobiliers	+ CHF	18'000
•	Défalcations et pertes sur débiteurs sur impôts plus importantes	./. CHF	67'000

Les recettes nettes liées aux impôts sont donc supérieures de CHF 300'000.- par rapport au budget mais également supérieures de CHF 106'000.- à celles perçues effectivement en 2019.

La Commune bénéficie, cette année encore, d'importants montants perçus dans le cadre des transactions immobilières (droits de mutation & impôts sur les gains immobiliers) représentant une augmentation de revenus de CHF 74'000.- par rapport au budget 2020 (calculé sur une moyenne à 5 ans). Ils sont également de CHF 16'000.- supérieurs aux comptes 2019. Pour rappel, ces recettes, « conjoncturelles », sont ponctuelles et ne se répètent pas dans les années à venir. Elles font partie intégrante de la facture sociale et à ce titre, la Commune devra en restituer la moitié au Canton.

Cette année, la Commune a également bénéficié d'un revenu exceptionnel de CHF 32'000.- grâce à des impôts sur les successions et les donations. La moitié de ce montant, faisant également partie des recettes conjoncturelles, devra être restitué au Canton par le biais de la facture sociale.

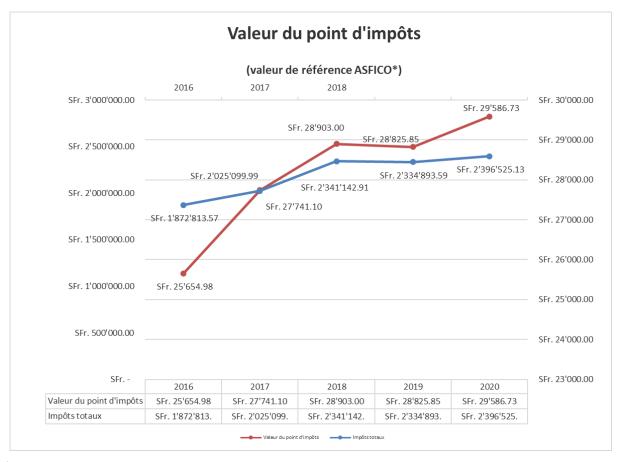


D'une manière générale, les recettes d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont en augmentation. Cela est dû en partie à l'augmentation du taux d'imposition de 2018, mais également à une amélioration de la « qualité » des contribuables depuis quelques années.

Cette année encore, la valeur du point d'impôt est en augmentation, puisqu'elle passe à CHF 29'586.73 soit 2.64 % de plus qu'en 2019. En comparaison avec la valeur moyenne calculée sur 5 ans, soit de CHF 28'142.-, elle se situe dans les valeurs hautes représentant 105 % de la valeur moyenne. Ces augmentations sur ces trois dernières années sont encourageantes, et nous espérons que celles-ci se maintiennent ces prochaines années malgré la crise sanitaire.

Pour rappel, ce point d'impôt exprime le montant touché par la Commune par point d'imposition. Pour obtenir la moyenne du point d'impôt par habitant, il faut encore le diviser par le nombre d'habitants.

*



^{*}Autorité de surveillance des finances communales – Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

Les arriérés d'impôts des personnes physiques figurant au bilan (comptes 9112) sont, quant à eux, en diminution par rapport à 2019 (./. CHF 107'500.-). Ils ne représentent plus que 34.8 % des revenus sur impôts (compte 21.400) et représentent donc toujours plus du tiers des recettes annuelles liées à l'impôt sur les personnes physiques. Il faut rappeler que la Commune n'a pas d'influence en ce qui concerne le suivi de ces débiteurs qui sont gérés directement par l'Administration Cantonale des Impôts.

Quant aux risques sur débiteurs liés aux impôts et calculés par l'Administration Cantonale des Impôts, ils diminuent de 29 % (./. CHF 50'000.-).

2.2.2 Service financier et péréquation (comptes 22)

Par rapport au budget 2020, le service financier présente une diminution de la charge nette de CHF 97'000.-. Elle est également inférieure de CHF 93'000.- par rapport aux comptes 2019.

Cette variation, par rapport au budget et aux comptes 2019, s'explique essentiellement par un important retour de péréquation suite au décompte de l'année 2019 (CHF 98'000.-), dont le montant à recevoir, n'avait pas été provisionné dans les comptes 2019.

Les acomptes de notre participation nette à la péréquation en 2020 se décomposent ainsi :

	Aco	mptes 2020
a) Alimentation du fonds de péréquation (20.28 points)	CHF	584′768
b) Restitutions		
Couche solidarité	CHF	-233′672
Couche population	CHF	-105′269
 Dépenses thématiques 	CHF	-48′188
 Total restitutions 	CHF	-387′129
	-	
Contribution nette 2020 selon estimation cantonale	CHF	197′639

Avec l'accroissement de la valeur du point d'impôt, notre contribution à l'alimentation du fonds de la péréquation augmente. Cependant, les dépenses réalisées sur les routes (dépenses thématiques) en 2020 devraient permettre de compenser cette augmentation. Selon les estimations effectuées, la facture finale 2020 devrait se chiffrer plus ou moins au montant des acomptes déjà payés.

2.3 Domaines et bâtiments

Ce dicastère présente une augmentation de revenus nets de CHF 15'000.- par rapport au budget 2020 et de CHF 59'000.- par rapport aux comptes 2019.

Les principales variations par rapport aux comptes 2019 résultent, principalement de :

- Augmentation de la charge nette liée aux forêts + CHF 10'000.Il faut toutefois préciser que cette augmentation tient compte de
 l'attribution de CHF 20'000.- à la réserve pour investissement.
 Les coûts nets effectifs sont donc en diminution de CHF 10'000.-.
- Augmentation du revenu net des bâtiments communaux + CHF 69'000.Les coûts d'entretien des immeubles sont toutefois supérieurs en
 2020 et les amortissements réalisés supérieurs à ceux budgétés, ils sont
 toutefois compensés par l'augmentation des loyers payés par l'ASICE.
 A noter qu'à la suite de la réfection du terrain de basket,
 l'amortissement 2020 a été fixé en fonction du montant actuellement investi.

2.4 Travaux

Ce dicastère présente des charges nettes de CHF 2'000.- supérieures au budget 2020 et de CHF 49'000.- supérieures aux comptes 2019.

2.4.1 Service de l'urbanisme (comptes 42)

Les coûts imputés en 2020 pour la réalisation du Plan d'Affectation ont été inférieurs à ceux budgétés. Au vu du montant imputé dans les comptes et du résultat de l'exercice 2020, la Municipalité a décidé de ne pas effectuer de prélèvement à la réserve pour amortissement des investissements.

2.4.2 Routes (comptes 43)

Ce centre de charges présente une diminution des coûts nets de CHF 3'000.- par rapport aux comptes 2019 et de CHF 33'000.- inférieurs au budget.

Par rapport au budget 2020, les principales variations résultent de :

- Frais d'entretien des routes ./. CHF 19'000. Remboursements et subventions + CHF 14'000.-
 - 2.4.3 Parcs, promenades et cimetière (comptes 44)

Ce centre de charges présente une augmentation des coûts nets de CHF 6'000.- par rapport aux comptes 2019 et de Fr. 4'000.- par rapport au budget.

2.4.4 Ordures ménagères et déchets (comptes 45)

Les coûts liés à ce dicastère sont supérieurs de CHF 47'000.- par rapport aux comptes 2019 et de CHF 17'000.- par rapport au budget 2020.

Par rapport au budget 2020, les principales variations résultent de :

•	Frais d'entretien des conteneurs Molok	+ CHF	9'000
•	Frais d'enlèvement des déchets	./. CHF	12'000
•	Frais complémentaires d'élimination des déchets recyclables	+ CHF	13'000
•	Frais liés à notre participation à la déchetterie de Praz-Faucon	+ CHF	19'000
•	Augmentation des revenus globaux	+ CHF	7'000

Le taux de couverture des charges liées à ce dicastère (par le biais des taxes et des rétrocessions) a nettement diminué, étant donné que ce sont CHF 49'000.- qui ont été financés par le biais des impôts contre CHF 1'000.- en 2019.

2.4.5 Eaux claires et eaux usées - EC/EU (comptes 46)

Lors de la délivrance du permis d'utiliser de la parcelle 134 en 2020, il est apparu que la facturation du permis de construire était erronée. Un correctif a donc été établi et l'argent perçu en trop remboursé, raison pour laquelle le compte de taxes de raccordement (no 46.434.10) présente un solde largement inférieur aux taxes perçues en 2020. Ce rectificatif justifie également le prélèvement fait à la réserve.

2.5 Instruction publique et cultes

Ce dicastère présente une diminution des coûts nets d'env. CHF 13'000.- par rapport au budget 2020, mais ils sont toutefois de CHF 21'000.- supérieurs aux comptes 2019.

A la lecture des comptes 2020 de l'ASICE, nous constatons que, finalement, bien que le nombre d'élèves soit supérieur à celui annoncé (+5 élèves par rapport au budget), le prix de l'élève est quant à lui inférieur à celui budgété de CHF 271.67 par élève. L'augmentation des coûts par rapport aux comptes 2019 ne s'explique donc que par l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés (+12 élèves).

2.6 Police

2.6.1 Réforme policière (comptes 60)

Les charges liées à la réforme policière pour 2020 ont été de CHF 6'000.- inférieures au comptes 2019 mais également de CHF 3'000.- inférieures au budget 2020.

Concernant la réforme policière 2020, nous ne pouvons qu'estimer si les montants payés en acomptes en 2020 sont conformes à la réalité. D'après nos appréciations, selon le même mode de calcul que ceux de la péréquation et de la facture sociale, nous devrions payer un petit complément, cela eu égard à l'augmentation de la valeur de notre point d'impôt.

2.7 Sécurité sociale

Ce dicastère présente une diminution des charges de CHF 36'000.- par rapport au budget 2020 et de CHF 25'000.- par rapport au comptes 2019.

2.7.1 Service social (comptes 71)

Ces comptes contiennent la participation aux différents modes de garde des enfants, notre participation à l'ARASPE (Assurance Régionale de l'Action Sociale) ainsi que diverses aides aux sociétés locales et associations. Notre participation à ces coûts est de CHF 41'000.- supérieure aux comptes 2019, mais de CHF 33'000.- inférieure au budget. Par rapport aux comptes 2019, cela s'explique notamment par l'augmentation de la fréquentation de l'Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) (+ CHF 31'000.-) et par l'introduction de l'accueil parascolaire par l'ASICE (+ CHF 19'000.-).

2.7.2 Prévoyance sociale (comptes 72)

Avec l'augmentation de la valeur du point d'impôt et au vu des recettes conjoncturelles touchées en 2020 (droits de mutation, impôts sur les gains immobiliers et impôt sur les successions et donations principalement), un montant de CHF 25'000.- a été provisionné dans les comptes 2020 afin de couvrir le montant complémentaire qui sera à payer dans la facture sociale.

[→] Voir également point 4.7.1.

Comme dans le cadre de la péréquation, ce n'est que lorsque toutes les communes et le Canton auront définitivement bouclé leurs comptes 2020 que le décompte définitif sera établi. Dans ce cas également, nous ne pouvons que nous baser sur les acomptes 2020 et les chiffres définitifs de 2019 pour estimer le montant que nous devrons payer en complément.

2.7.3 Santé publique (comptes 73)

Ces coûts, liés à la participation aux frais de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), sont depuis 2020 pris en charge par le Canton ce qui nous permet « d'économiser » un montant de l'ordre de CHF 76'000.- (comptes 2019).

2.8 Services industriels (service des eaux)

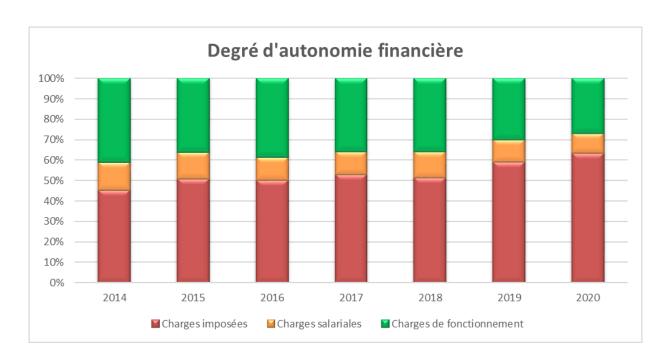
Malgré des achats d'eau supplémentaires par rapport au budget, mais comparables aux comptes 2019, le résultat de ce dicastère est positif en 2020, grâce à des revenus plus important qu'en 2019. Une attribution à la réserve de CHF 67'000.- a donc pu être réalisée.

2.9 Chiffres-clés

2.9.1 Autonomie financière de la Commune

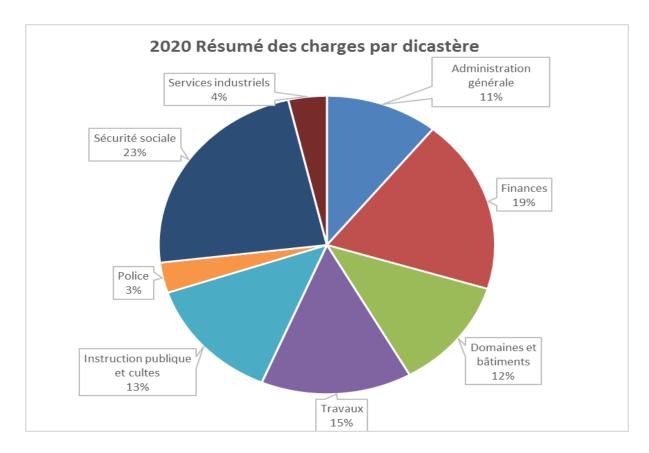
Le degré d'autonomie financière mesure le pourcentage du compte de fonctionnement alloué à des dépenses pour des tâches déléguées à d'autres communes ou au Canton. Par conséquent, il détermine la marge de manœuvre financière de la Municipalité, à savoir les dépenses effectives sur lesquelles elle peut avoir une influence.

Les charges imposées par le Canton et les diverses institutions, dont la Commune fait partie, augmentent encore. L'autonomie financière de la Commune se réduit toujours plus. Malgré cela, la Commune doit pouvoir d'une part, assurer l'entretien et le renouvellement des infrastructures existantes et d'autre part, faire face aux besoins futurs de la population en réalisant de nouveaux investissements. L'équilibre financier d'une commune de la taille de Bretigny-sur-Morrens dépend et dépendra toujours plus de ses rentrées fiscales, qui devront être adaptées aux dépenses dont nous avons la maîtrise et à celles qui nous sont imposées.



Dans les frais liés au fonctionnement sont également compris les amortissements, ainsi que les variations de réserves.

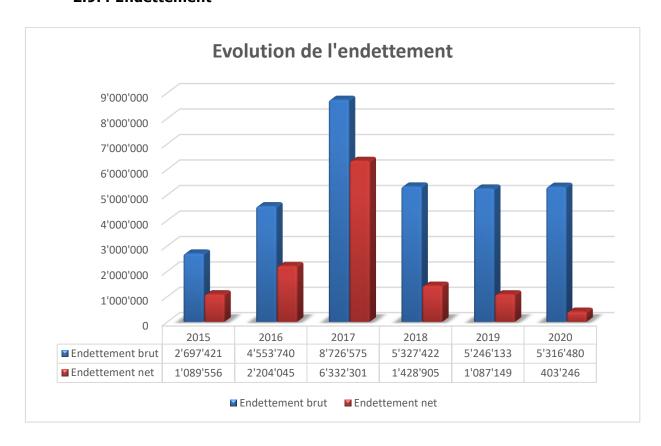
2.9.2 Répartition des charges par dicastère (sans les amortissements et dotations aux réserves)



2.9.3 Provenance des recettes par nature



2.9.4 Endettement



L'endettement brut est calculé sur l'ensemble des montants dus par la Commune. Il est composé des dettes à courts termes (créanciers, écritures transitoires) et des dettes à long terme (emprunts).

L'endettement net correspond à l'endettement brut diminué par les liquidités à disposition (comptes 910 du bilan).

L'augmentation importante de l'endettement brut entre 2015 et 2017 correspond à la construction de l'école. La réduction conséquente de l'endettement brut et net entre 2017 et 2018 correspond quant à elle à la vente de notre terrain sis dans la zone industrielle (parcelle 134).

2.9.5 Chiffres-clés liés à l'endettement

50'580 4'980'000 0 296'842 5'327'422 5'895'793 255'747 11'478'962	50'718 0 4'880'000 0 315'415 5'246'133 6'111'969 359'901 11'718'003	50'318 0 4'780'000 0 486'162 5'316'480 6'213'297 727'974 12'257'751
4'980'000 0 296'842 5'327'422 5'895'793 255'747	4'880'000 0 315'415 5'246'133 6'111'969 359'901	4'780'000 0 486'162 5'316'480 6'213'297 727'974
0 296'842 5'327'422 5'895'793 255'747	0 315'415 5'246'133 6'111'969 359'901	0 486'162 5'316'480 6'213'297 727'974
296'842 5'327'422 5'895'793 255'747	315'415 5'246'133 6'111'969 359'901	486'162 5'316'480 6'213'297 727'974
5'327'422 5'895'793 255'747	5'246'133 6'111'969 359'901	5'316'480 6'213'297 727'974
5'895'793 255'747	6'111'969 359'901	6'213'297
255'747	359'901	727'974
11'478'962	11'718'003	12'257'751
3'898'516	4'158'984	4'913'234
1'428'905	1'087'149	403'246
2018	2019	2020
843	861	859
600	572	585
6'319.60	6'093.07	6'189.15
1'695.02	1'262.66	469.44
8'879.04	9'171.56	9'088.00
	1'900.61	689.31
	6'319.60 1'695.02	6'319.60 6'093.07 1'695.02 1'262.66 8'879.04 9'171.56

Quotité de la dette brute

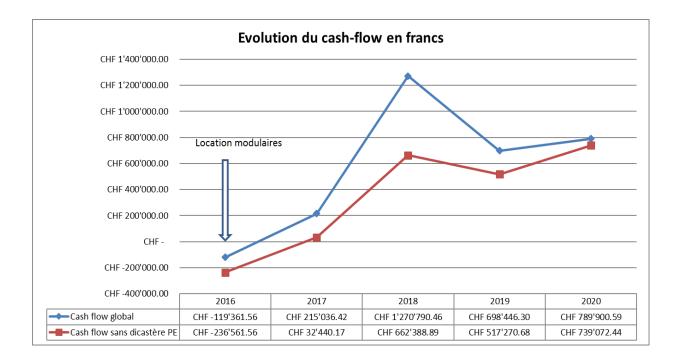
Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dettes à court terme	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Emprunts à moyen et long terme	2'000'000.00	3'900'000.00	8'080'000.00	4'980'000.00	4'880'000.00	4'780'000.00
Engagements envers de propres établissements et fonds	140'000.00	150'000.00	165'000.00	0.00	0.00	0.00
Emprunts	2'140'000.00	4'050'000.00	8'245'000.00	4'980'000.00	4'880'000.00	4'780'000.00
Revenus de fonctionnement épurés	2'972'131.30	2'763'767.68	3'383'961.50	4'013'488.50	3'942'337.52	4'114'059.24
Emprunts/RFE	72.00%	146.54%	243.65%	124.08%	123.78%	116.19%
Maximum autorisé 250%	7'430'000.00	6'909'000.00	8'460'000.00	10'034'000.00	9'856'000.00	10'285'000.00
Idéal 150 %	4'458'000.00	4'146'000.00	5'076'000.00	6'020'000.00	5'914'000.00	6'171'000.00

2.9.6 Marge d'autofinancement (cash-flow)

Le cash-flow (marge brute d'autofinancement) représente le résultat financier ou solde budgétaire des liquidités générées. Il permet d'apprécier les liquidités résiduelles qui pourront être utilisées pour reconstituer les capitaux propres, financer de nouveaux investissements ou rembourser une dette.

Les comptes de l'année 2020, tels que présentés, font ressortir un cash-flow de CHF 789'900.59, soit 18,7 % de la totalité de nos produits. En ne prenant pas en compte les dicastères "Collecteurs/épuration", "Service des eaux" et "Gestion des déchets » (dicastères soumis au principe d'équivalence PE) qui doivent s'autofinancer, le cash-flow net est réduit à CHF 739'072.44.-, soit 19.16 % des recettes.

C'est ce dernier chiffre qui doit être pris en considération en regard des investissements qui ne concerneraient pas les trois dicastères précités.



2.10 Conclusions

En conclusion, les facteurs les plus importants à souligner pour ces comptes 2020 sont :

- Des frais liés au dicastère de l'administration largement inférieurs à ceux budgétés,
- Des recettes fiscales des personnes physiques et morales qui sont en augmentation, ceci malgré d'importantes défalcations d'impôts,
- Notre forte dépendance liée aux recettes conjoncturelles, qui représentent pour cette année également un complément de revenu conséquent, mais dont la perception n'est pas assurée dans le temps,
- Une importante réduction des charges du service financier par le biais du montant reçu en retour pour la péréquation 2019,
- L'augmentation des charges liées à la sécurité sociale sachant que les frais liés aux soins à domicile (AVASAD) ont été repris par le Canton.

Les charges sont d'une manière générale inférieures à celles budgétées en ce qui concerne les charges et produits liés aux dicastères directement gérés par notre Commune (chapitres 1, 3 et 4) et des économies de budget ont pu être également réalisées sur le dicastère de l'enseignement (chapitre 5) et de la sécurité sociale (chapitre 7). En ce qui concerne le dicastère de la police (chapitre 6), faisant partie des charges dites imposées, les coûts restent stables et conformes au budget.

La fiduciaire Fiprom SA à Lausanne, chargée par la Municipalité de vérifier les comptes dans le cadre du mandat qui lui a été confié, a procédé à un audit le 14 avril 2021. Une copie du rapport de la Fiduciaire est jointe en annexe à ce rapport.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

3.1 Forêts

Les chiffres indiqués sont issus des résultats enregistrés par l'entreprise forestière ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2020. Ils ne correspondent pas forcément à ceux de la Commune, car les travaux sont organisés de manière groupée par le triage Mèbre-Talent. Les coupes peuvent être effectuées sur deux années et la vente de certains produits forestiers peut prendre du temps. Il en va de même pour l'encaissement des subventions.

3.1.1 Exploitation des bois et assortiments

En raison des grosses exploitations des dix dernières années, il n'y a pas eu de coupes à proprement parler en 2020. Seule une sécurisation de la ligne haute tension par Swissgrid et la coupe de quelques chablis entre juillet et septembre peuvent être enregistrées.

Assortiments

Bois de service 10 m^3 Bois énergie 20 m^3

Total Exploitation 30 m³

3.1.2 Plantations

Une plantation de 35 vernes noirs, accompagnés de boutures de saule, a été effectuée vers la nouvelle passe à poisson, située sous la station d'épuration (STEP) pour stabiliser le terrain. Ces plantations ont été prises en charge par Direction générale de l'environnement. Il reste à espérer qu'elles seront épargnées par les castors, toujours bien installés dans le Talent.

3.1.3 Soins aux jeunes peuplements

Au total 1.4 hectare de jeunes peuplements a été entretenu par l'entreprise Clerc & Fils SA et 0.2 hectare de plantations dégagé.

Notre Commune a reçu davantage de subventions pour les soins culturaux en 2020, en raison de l'optimisation des soins.

3.1.4 Réfection de chemins forestiers



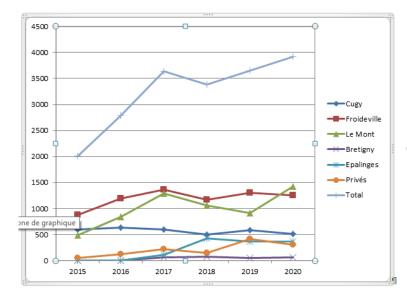


Le projet de réfection de la piste de débardage entre Bellevue et la STEP commencé en 2019, s'est terminé en mars 2020. Cette piste permet l'exploitation des bois dans de meilleures conditions. Sa réouverture, qui a coïncidé avec la période de semi-confinement, a permis aux nombreux « nouveaux » promeneurs de profiter du Sentier du Talent les pieds un peu plus au sec.

3.1.5 Hangar à plaquettes de Bretigny-sur-Morrens

Pour 2020, 3'923 m³ ont été vendus. Hormis le Mont-sur-Lausanne (1'429 m³) qui a vu son volume grimper, les consommations annuelles de Cugy (512 m³), Froideville (1'250 m³) et Epalinges (366 m³) sont plus ou moins stabilisées. Notre Commune (60 m³) et les différents privés (306 m³) représentent une faible part (voir graphique ci-dessous).

Le potentiel est toujours sous-exploité. Nous pourrions facilement valoriser 2'000 m³ supplémentaires. De nouveaux projets seraient les bienvenus, d'autant plus que ce type d'énergie locale neutre en CO2 correspond parfaitement aux objectifs cantonaux en matière de recours à des énergies renouvelables.



Consommation annuelle de plaquettes par Commune

Le Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent, désormais appelé Nos forêts Mèbre-Talent, s'est doté d'un tout nouveau site internet (www.mebre-talent.ch), permettant de mettre en valeur le travail effectué par l'association. Présente également sur les réseaux sociaux, elle souhaite ainsi mieux communiquer autour de ses activités et répondre aux questions récurrentes de la population.



3.2 Bâtiments communaux

3.2.1 Collège et Grande salle

Nettoyage

Comme le montre la partie financière de ce rapport, les coûts liés au nettoyage des salles de classe ont passablement augmenté en 2020. En effet, les directives sanitaires nous ont contraints à prévoir un nettoyage journalier des salles de classe, en plus de la désinfection bi-journalière effectuée par notre employé communal.

Occupation de la Grande salle

Il est clair que la pandémie aura eu des effets sur l'occupation de notre grande salle : manifestations annulées, séances du Conseil général déplacées, écoles fermées durant presque 2 mois, cours suspendus une grande partie de l'année. Son utilisation aura grandement été restreinte cette année.

Nous espérions pouvoir revenir à la normale après l'été, mais l'évolution défavorable de la situation sanitaire aura très vite réduit nos espoirs à néant.

3.2.2 Maison de Ville

Aménagements salles de classe

L'Etablissement primaire et secondaire de Cugy et environs, dont notre Commune fait partie, ayant besoin de salles supplémentaires pour l'année scolaire 2020-2021, de petits travaux de rafraîchissement ont été effectués dans les deux salles de la Maison de Ville (peinture et quelques aménagements intérieurs). Depuis la rentrée d'août, des cours d'activités créatrices textiles (ACT) et les devoirs surveillés ont lieu dans ces salles.

Par ailleurs, étant donné le peu de participant·e·s à l'atelier de sciences et technologie destiné aux enfants et jeunes de 6 à 12 ans, qui s'est déroulé dans la petite salle durant l'année scolaire 2019-2020, celui-ci n'a pas été reconduit.

3.3.3 Appartements Rue du Village 3

L'appartement de 5 pièces et demi, propriété de la Commune, ayant été libéré durant l'année, des travaux de rafraîchissement (peinture, terrasse) ont été effectués durant l'été avant de le remettre en location à une famille de Bretigny-sur-Morrens.

4. TRAVAUX

4.1 Urbanisme

4.1.1 Police des constructions

Malgré un ralentissement des activités dû au semi-confinement du printemps et aux conséquences économiques liées à la crise sanitaire, nous avons transmis à la Centrale des autorisations en matière de constructions (CAMAC) cinq mises à l'enquête en 2020. Les nouvelles constructions n'étant plus possibles sur notre territoire, ces dossiers concernent essentiellement des travaux de rénovation ou transformation sans augmentation des volumes construits.

Par ailleurs, une vingtaine de demandes d'autorisation a été traitée directement par la Municipalité, qui a donné son aval pour une dizaine d'entre elles. Les demandes restantes ont, soit nécessité un traitement au niveau cantonal, soit été abandonnées par les requérants.

Avec la mise en service, fin 2020, des unités de Streetbox situées sur zone industrielle, une augmentation significative de demandes d'autorisations devrait être enregistrée en 2021, étant donné que toute transformation ou utilisation autre que de l'entreposage doit être soumise à autorisation.

4.1.2 Révision du plan d'affectation (PA)

Comme évoqué dans notre rapport de gestion 2019, le projet provisoire de révision de notre plan d'affectation (PA) a été soumis à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) dans le courant du 1^{er} semestre 2020 pour examen préliminaire.

Début décembre, la DGTL nous a remis son avis préliminaire qui n'entraîne pas de modifications majeures au scénario de redimensionnement proposé par le bureau d'urbanisme mandaté pour ce projet et approuvé par la Municipalité.

Ce rapport nous demande toutefois d'inclure notre zone industrielle dans la révision de notre PA, ce qui nous semble judicieux pour éviter une nouvelle révision dans un futur proche.

Il est donc prévu, courant 2021, de revoir le projet de PA, qui a désormais pris l'appellation de PACom (plan d'affectation communal) dans ce sens et de le soumettre à nouveau à la DGTL.

Sur cette base, nous établirons un projet de mise à l'enquête qui sera présenté aux propriétaires concernés lors d'une séance publique.

4.2 Routes

4.2.1 RC 444 - Route de Béthusy

Pour rappel, la réfection du premier tronçon de la route de Béthusy, situé entre la sortie de Bretigny-sur-Morrens et l'entrée du hameau de Béthusy, a été effectuée en octobre 2019. Bien que prévus initialement en 2020, les travaux du deuxième tronçon (hameau de Béthusy au pont sur le Talent) ont été reportés à la demande de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). En effet, les travaux préparatoires en vue de la réhabilitation de la RC 501 devant déjà occasionner certaines fermetures de routes (voir point 4.2.2), il s'agissait de limiter les désagréments pour les usager·ère·s de la route.

4.2.2 RC 501 - Travaux de réhabilitation

Les travaux de réhabilitation de la RC 501, située entre Cugy et Bottens, devant débuter au printemps 2021, la Municipalité en collaboration avec la DGMR a souhaité organiser une séance d'information à l'attention de la population, afin de présenter le projet, le planning intentionnel des travaux et répondre aux éventuelles questions et inquiétudes des habitant·e·s.

Cette séance, tenue dans le respect des normes sanitaires du moment, a eu lieu le mercredi 9 septembre 2020 à la Grande salle du Collège de l'Ancien Battoir. Environ 80 personnes se sont déplacées, afin d'assister à la présentation de la DGMR. L'inquiétude majeure, quant à la fermeture totale du tronçon entre Cugy et Bottens, a pu être dissipée, étant donné que le projet prévoit finalement de garder ouverte à la circulation la partie de route située entre Cugy et la zone industrielle de Bretigny-sur-Morrens pendant toute la durée des travaux.

Les principaux travaux à réaliser dans le cadre de cette réhabilitation sont :

- L'élargissement de la chaussée de 6.20 à 7 mètres
- La stabilisation des accotements
- Le drainage de la plateforme routière
- La création d'une piste cyclable, permettant de relier les chemins déjà existants
- La mise en conformité du carrefour d'entrée à Bretigny-sur-Morrens
- La création d'un carrefour d'entrée à la zone industrielle de Bretigny-sur-Morrens

Planning des travaux					
Octobre 2020	Travaux préparatoires (voir ci-dessous)				
Mars à octobre 2021	Travaux sur la RC 501, avec fermeture de la route entre Bretigny-sur-Morrens et Bottens.				
	Circulation alternée sur une voie et feux de signalisation entre Cugy et Bretigny-sur-Morrens				
Mars à octobre 2022	Travaux sur la RC 501, avec fermeture de la route entre Bretigny-sur-Morrens et Bottens.				
	Circulation alternée sur une voie et feux de signalisation entre Cugy et Bretigny-sur-Morrens				
Eté 2023	Pose du tapis sur courte période, avec fermeture complète de la route entre Cugy et Bottens				

Au mois d'octobre, les travaux préparatoires ont débuté avec notamment les aménagements du chemin de la Sibérie et du Chalet Saboton pour ce qui concerne notre Commune.

Chemin de la Sibérie



Goudronnage et correction du tracé

Chemin du Chalet Saboton



Renforcement et élargissement des zones d'accotement pour le futur passage des TL.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la RC 501, les arrêts de bus seront entièrement réaménagés et la Municipalité a également jugé utile de poursuivre le trottoir jusqu'à la zone industrielle, l'installation des unités de Streetbox créant une augmentation du nombre de personnes se déplaçant dans ce secteur. Le préavis concernant ces deux objets et soumis au Conseil général du mois de décembre a été accepté. Ces travaux seront donc réalisés en parallèle aux travaux de la route cantonale.

4.2.3 Zone 30 km/h

Le projet de zone 30 km/h ayant été porté à la connaissance du Canton, la Sous-Commission des limitations de vitesse a procédé à une inspection le 8 juin 2020. Un rapport a ensuite été présenté à la Commission consultative de circulation, qui a conclu que des mesures de limitation de vitesse à 30 km/h dans les secteurs indiqués sur le plan ci-dessous étaient justifiées. Ces dernières s'accompagneront d'aménagements idoines.



4.3 Transports publics

La pandémie de coronavirus aura eu bien des conséquences sur les entreprises de transports publics, notamment lors du semi-confinement durant lequel les déplacements ont été fortement réduits. Lors de la reprise progressive des activités, dès le mois de mai, des mesures ont été mises en place afin de diminuer les risques de contamination dans les transports collectifs. Outre le masque devenu obligatoire dès le mois de juillet, les Transports publics lausannois (TL) ont également supprimé la vente de billets à l'intérieur des bus.

La vente à bord n'a finalement pas été réintroduite et des solutions ont été mises en place pour faciliter l'achat de billets. Ces informations ont été relayées par le biais d'un tous ménages à la population.

4.4 Eclairage du village

Comme évoqué dans le rapport de gestion 2019, nous avons attribué un mandat à la Romande Energie Services SA pour établir un état des lieux de notre éclairage public. Ce rapport nous a été remis début 2020.

Il en ressort qu'une partie des lampadaires a été changé pour passer à des ampoules LED, mais que la consommation électrique facturée est restée sur une base forfaitaire, correspondant à la consommation des anciens luminaires. Après négociation avec la Romande Energie, notre Commune a bénéficié d'une rétrocession de près de 11'000.-.

Sur la base de ce rapport, il s'agira de voir s'il y a lieu de modifier l'éclairage public et en particulier de prévoir un complément sur le chemin piétonnier ayant fait l'objet du postulat Meier & Consorts en 2019.

Toutefois, il est à relever que la mise en place de nouveaux éclairages ne correspond pas à la tendance actuelle, qui vise plutôt à limiter la « pollution lumineuse » et réduire la consommation électrique.

Un projet concret sera présenté au Conseil Général, afin de répondre au postulat évoqué ci-dessus.

4.5 Place de jeux



Lors de la séance du 20 décembre 2020, un préavis a été soumis au Conseil général afin de procéder à la rénovation complète de la place de jeux de la Maison de Ville. En effet, celle-ci ne répond plus aux normes de sécurité et les installations vétustes nécessitent de fréquentes réparations. Ayant fait l'objet d'actes de vandalisme en janvier 2020, son état s'est encore vu davantage détériorer. Cette rénovation semble d'autant plus justifiée que l'année 2019 a vu un record absolu de 23 naissances dans notre Commune. Les membres du Conseil général ayant approuvé le préavis présenté en décembre, les travaux devraient être réalisés au printemps prochain.

4.6 Terrain de sports

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2019, les travaux de rénovation du terrain multisports, destiné prioritairement à l'école, ont été réalisés entre les mois de juin et juillet.



Pendant travaux



Après travaux

La remise en état de ce terrain clôture ainsi les travaux du bâtiment scolaire. Le décompte final fait apparaître des dépenses inférieures d'un peu plus de CHF 510'000.- par rapport au budget que le Conseil général avait attribué à la Municipalité.

4.7 Gestion des déchets

4.7.1 Déchetterie Praz-Faucon à Cugy

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2019, les habitant·e·s ont accès à la déchetterie de Cugy depuis le 1^{er} janvier 2020.

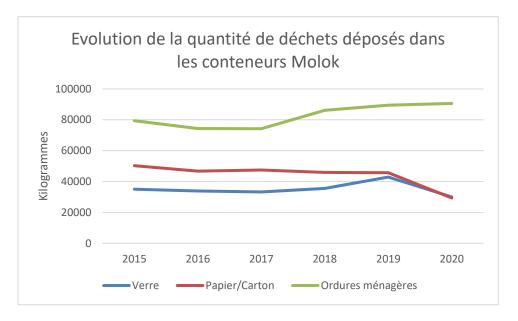
La pandémie COVID-19 a engendré une forte hausse du volume des déchets (déchets encombrants, déchets verts), surtout pendant la période de semi-confinement, ainsi que des frais supplémentaires de personnel pour l'organisation interne (accueil, limitation des accès) de la déchetterie. Le budget prévu était de CHF 102.- (HT) par utilisateur, mais le coût réel s'est finalement monté à environ CHF 120.- (HT) par utilisateur.

En 2021, l'arrivée de la Commune de Morrens permettra sans aucun doute de faire baisser la facture d'utilisation de la déchetterie pour autant qu'aucun élément « extraordinaire » ne vienne impacter la gestion des déchets.

4.7.2 Conteneurs Molok

Répartition des déchets

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution sur cinq ans de la quantité des principaux déchets – Ordures ménagères, verre et papier/carton – déposés dans les conteneurs Molok de notre Commune.



L'augmentation d'ordures ménagères depuis 2017 coïncide avec l'augmentation du nombre d'habitants dans ces années (voir graphique au point 1.3.3). Nous avons également pu constater une augmentation significative de la quantité globale de déchets déposés dans les conteneurs Molok en 2020. Comme évoqué au point 4.7.1, il semble en effet, que la pandémie et le semi-confinement aient incité la population à faire du tri.

La tendance à la baisse de la quantité de verre et de papier/carton déposée dans les conteneurs Molok, visible sur le graphique, est à attribuer à notre adhésion à la déchetterie de Cugy depuis le début de l'année.

Bien que cette tendance doive se poursuivre, la Municipalité prévoit, début 2021, de rappeler à la population qu'hormis les ordures ménagères, tous les autres déchets sont à apporter prioritairement à Cugy, afin de limiter les coûts d'évacuation pour notre Commune.

Entretien et mise à jour électronique

Cette année, l'accès aux conteneurs Molok a nécessité une mise à jour électronique en raison de la désactivation du réseau mobile 2G. Ces modifications ont eu lieu au mois de décembre et ont entrainé quelques désagréments au niveau des accès, auxquels nous avons pu remédier.

Comme annoncé fin 2019, il était prévu de fusionner les cartes *Molok et Praz-Faucon* afin que les accès aux points de collecte de Bretigny-sur-Morrens et Cugy ne se fassent plus que par le biais d'une seule carte. Ce changement a pris quelque peu de retard et devrait être mis en place début 2021.

Les conteneurs ont également fait l'objet d'un entretien supplémentaire en 2020 (changement des sacs et des batteries), qui a engendré des coûts non prévus au budget d'un montant de CHF 9'000.-.

4.7.3 Transport et gestion des déchets

En 2020, notre Commune a bénéficié de la logistique de l'entreprise VALORSA SA pour la gestion globale des déchets et de TRANSVOIRIE SA pour le transport.

Dans le courant de l'année, il a été décidé de mettre un terme à la collaboration avec l'entreprise de transport au 31 décembre 2020. Ce mandat a été confié à l'entreprise Henry Transports SA, qui sera chargée dès le 1^{er} janvier 2021 de collecter les déchets sur le territoire de notre Commune.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE

5.1 Association scolaire intercommunale de Cugy et environs(ASICE)

5.1.1 Comité de direction (CoDir)

Le Comité de direction s'est réuni à 12 reprises, afin de traiter entre autres les points suivants :

- la mise en place des normes sanitaires suite au COVID-19;
- l'organisation des transports scolaires et des courses spéciales ;
- la mise en place du nouveau centre d'animation et la mise en œuvre de l'accueil parascolaire des 7 et 8P;
- la mise en place d'un programme de gestion des cantines ;
- l'étude de l'évolution démographique et des besoins en locaux scolaires et de l'implantation de futurs bâtiments;
- l'évolution de la caravane dentaire et l'analyse d'une alternative locale.

5.1.2 Vision ASICE 2035

Le Comité de direction a poursuivi son étude en collaboration avec une délégation de la Direction organisation et planification (DOP) du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), de la direction de l'Établissement scolaire et des communes afin d'établir les besoins en matière de salles de cours et de salles spéciales.

Les résultats de ce travail ont été présentés aux Municipalités lors d'une séance extraordinaire le 30 juin 2020.

Le Comité de direction souhaite maintenir, dans la mesure du possible, les classes de 1 à 6P dans chaque commune. Un Comité de pilotage a été nommé afin de se pencher sur tous les besoins scolaires et un bureau a été mandaté, afin d'analyser la nécessité de locaux et étudier les possibilités d'extension pour le secteur primaire et secondaire à Cugy.

5.2 Organisation de l'école

5.2.1 Une rentrée scolaire « COVID-19 »

La rentrée scolaire 2020-2021 se sera déroulée sous le signe du COVID-19. Les gestes barrières mis en place en mai ont été reconduits et se sont même vus renforcer au fil des semaines. L'obligation du port du masque dans les transports publics depuis le mois de juillet s'est étendue aux salles de classe pour les élèves de secondaire I et II, dès le mois d'octobre.

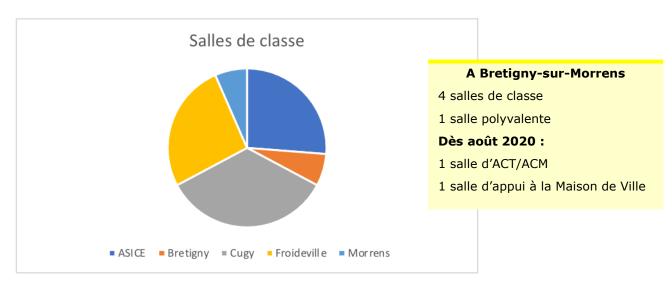
Pour cette année scolaire, le principal objectif annoncé par la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle est de maintenir l'enseignement en présentiel aussi longtemps que possible, afin d'éviter les effets néfastes constatés après le semi-confinement du printemps (décrochage scolaire, situation d'échec, fragilités psychologiques).

Jusqu'aux vacances de Noël, les effectifs des classes ont donc évolué au rythme des quarantaines et isolements imposés par le médecin cantonal, tout particulièrement attentif à éviter au maximum le développement de « clusters », pouvant mener à une fermeture complète des établissements scolaires.

A Bretigny-sur-Morrens, les mesures déjà mises en place au printemps ont été reconduites dès la rentrée du mois d'août et les nettoyages des bâtiments se sont encore intensifiés.

5.2.2 Etablissement

Notre établissement compte 58 classes, dont 42 au primaire et 16 au secondaire, réparties de la manière suivante entre les communes :



5.2.3 Nombre d'élèves par Commune au 1er octobre 2020

Au 1er octobre 2020, l'établissement compte 1'068 élèves, dont 114 à Bretigny-sur-Morrens.

Une augmentation significative du nombre d'élèves entrés en 1P a marqué la rentrée 2020, avec 112 enfants (nombre le plus important depuis la constitution de l'Établissement scolaire). Selon les données des contrôles des habitants des différentes communes, il semble que cette tendance se prolongera durant quelques années.

Une analyse plus fine des effectifs des élèves de 1P fait état d'un nombre record à Froideville (45 élèves), d'effectifs plus élevés qu'habituellement à Bretigny-sur-Morrens et Morrens et d'une stagnation à Cugy. Les effectifs 1-2P à Bretigny-sur-Morrens (25 élèves) et Morrens (29 élèves) dépassant le nombre d'élèves admissible pour constituer une classe, il a donc été est nécessaire de déplacer des élèves sur Cugy. A Froideville, le nombre de salles de classe étant insuffisant pour accueillir l'effectif de 1P, une classe entière a dû être déplacée sur Cugy à la rentrée d'août 2020.

Il s'avère donc qu'à court terme des locaux supplémentaires devront être créés, notamment à Morrens et Froideville.

5.3 Affaires parascolaires

5.3.1 Cantines

Un programme de gestion des cantines a été installé dans le courant de l'été afin d'améliorer le service pour les parents et simplifier l'organisation. Le programme « Mon portail » permet en tout temps aux parents de modifier l'inscription de leur enfant ou de l'excuser. Les parents chargent leur compte afin que les repas puissent être débités au fur et à mesure. Ce programme semble donner entière satisfaction.

5.3.2 Centre d'animation

Depuis la rentrée scolaire du mois d'août, un centre d'accueil et d'animation pour les élèves de la 7° à la 11° année a vu le jour à Cugy. Un animateur prend en charge, sur inscription, les élèves sur le temps de midi à la cantine et dès la fin de l'école jusqu'à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Diverses activités comme des jeux de société, jeux de rôle ou jeux sportifs sont proposées.

Une seconde personne sera engagée début 2021, afin d'élargir les activités et prévoir également un accueil sur le temps de midi à Froideville.

A terme, le centre d'animation occupera les actuels locaux de la garderie à Cugy.

5.3.3 Service dentaire

Un possible retrait de l'association de la caravane dentaire a été envisagé pour plusieurs raisons, notamment la nécessité du remplacement de l'actuel véhicule et la reprise de la gestion par l'Association scolaire intercommunale de la Région d'Echallens.

Les cabinets dentaires de Cugy et Froideville ont donc été approchés pour déterminer s'ils étaient intéressés à gérer les contrôles annuels des élèves. La décision devrait être prise au début du mois de janvier 2021, afin que les nouvelles dispositions puissent, le cas échéant, être mises en place pour la rentrée d'août.

5.4 Bibliothèque intercommunale du Haut-Talent

La pandémie aura eu de grandes répercussions sur le secteur culturel et notamment sur les activités de la bibliothèque intercommunale, avec notamment une longue fermeture au printemps et l'annulation de plusieurs manifestations publiques. Toutefois, l'équipe de la bibliothèque a pu poursuivre et mener à bien plusieurs projets importants. La mise en place d'un service de « Livres à l'emporter » durant le semi-confinement est un bon exemple de ce qu'il a fallu faire pour que le livre reste accessible. La forte demande de la part des lecteurs et lectrices dès la réouverture et la fréquentation des activités publiques montrent que la lecture reste un besoin important et une activité appréciée.

5.5 Devoirs surveillés

5.5.1 Organisation

Les devoirs surveillés sont organisés sur un site scolaire à partir de quatre enfants inscrits par jour. A la rentrée d'août, un accueil pour les devoirs surveillés a donc été mis en place à Cugy, Froideville et Bretigny-sur-Morrens.

Toutefois, il faut constater que le nombre d'élèves inscrits aux devoirs surveillés baisse chaque année, en raison notamment du nombre élevé d'enfants allant à l'UAPE.

5.5.2 Surveillance des élèves

Selon le Règlement sur les transports scolaires, l'ASICE se doit d'organiser la surveillance des arrivées des bus et des entrées/sorties scolaires lorsque le temps d'attente pour les élèves de primaire est de plus de dix minutes. Des surveillances ont donc été mises en place, en fonction de ce critère.

5.6 Transports scolaires

Pour 2020, l'ASICE a délégué l'organisation des transports à la société MicroGis, qui a travaillé en coopération avec l'Établissement scolaire. Le Comité de direction est très satisfait de cette nouvelle collaboration.

En raison du COVID-19, les masques sont devenus obligatoires dans les transports publics dès la rentrée d'août pour les élèves de plus de 12 ans. L'ASICE a fourni un certain nombre de masques jetables pour les premières semaines et a ensuite offert la possibilité de se procurer trois masques lavables par élève aux parents qui en ont fait la demande.

6. POLICE

6.1 Police cantonale

6.1.1 Poste mobile de gendarmerie

Il était prévu que le poste mobile de gendarmerie soit présent 5 fois à Bretigny-sur-Morrens en 2020. Toutefois, en raison de la pandémie, seules deux dates ont pu être maintenues, soit les 15 septembre et 13 novembre.

6.1.2 Interventions de la Gendarmerie

Le nom de notre Commune figure 74 fois dans les registres de la Police cantonale en 2020 contre 66 en 2019. Cette augmentation est principalement due aux affaires liées aux troubles à la tranquillité, ainsi qu'aux incivilités et aux dégâts à la propriété.

Tableau récapitulatif des infractions relevées de 2013 à 2020									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
vols par effraction	4	2	5	5	5	0	1	3	
vols simples	1	3	1	2	2	1	3	1	
dommages à la propriété	2	3	1	1	1	0	1	5	

6.1.3 Communauté yéniche suisse

Le 20 juin 2020, à la surprise générale, des membres de la communauté yéniche suisse se sont installés avec leurs six caravanes et un camping-car, à proximité du terrain de football sans autorisation municipale. Après discussion avec la police, ainsi que les membres de la communauté et étant donné qu'aucune autre place n'était disponible dans le Canton, une convention a été établie leur permettant de rester sur notre territoire jusqu'au 4 juillet 2020. Celle-ci a été entièrement respectée et une location a été encaissée.

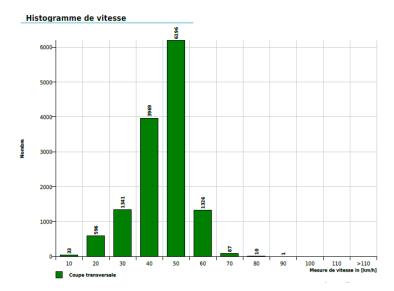
Des représentants de la police cantonale ont pu répondre aux questions et inquiétudes des membres du Conseil général, lors de la séance qui a eu lieu quelques jours après l'arrivée des yéniches.



6.1.4 Radar pédagogique

Le radar pédagogique, acquis en 2019, a permis d'effectuer des relevés réguliers. Certains résultats mettant en évidence d'importants excès de vitesse, la Police cantonale a été informée et a procédé à plusieurs contrôles officiels durant l'année. Malheureusement, la période à laquelle ces contrôles ont été effectués n'était guère optimale. Ils n'ont donné lieu qu'à une seule dénonciation.

Avec la création des zones 30km/h, le Canton procédera à des contrôles afin de vérifier l'efficacité des mesures mises en place.



Contrôles officiels effectués par la Police cantonale

4 contrôles à la rue de la Maison de Ville

- 3 contrôles à la rue du Village
- 564 véhicules contrôlés
- 1 dénonciation

Exemple de données récoltées grâce au radar pédagogique à la Rue du Village

6.1.5 Stationnement devant le collège

En début d'année scolaire, un flyer rappelant que le stationnement devant le Collège pour la pose/dépose des enfants à l'école ou à l'UAPE était interdit, a été distribué aux parents.

Malgré cela, certaines personnes continuent à se parquer régulièrement le temps d'amener ou récupérer les enfants à l'UAPE. La Municipalité, consciente du problème, a procédé à différents rappels et avertissements pour garantir la sécurité des enfants.

A terme, la question devra se poser sur l'opportunité d'engager un agent de sécurité pour effectuer des contrôles.

6.2 Service de défense contre l'incendie et secours (SDIS)

Notre Commune fait partie du SDIS avec les communes de Bottens, Cugy, Froideville et Morrens.

Le Comité de direction de l'association intercommunale a dû se réorganiser à la suite de la démission le 17 mai avec effet immédiat de Laurence Bastide, secrétaire, remplacée par Murielle Russi, et en novembre de Christian Jaquier, président, remplacé par Laurent Imoberdof, syndic de la Commune de Bottens. Ce dernier a procédé à la nomination du Capitaine Julian Stewart en tant que commandant et Arnaud Loesch comme quartier-maître pour succéder au Commandant Major Raymond Tschopp et au quartier-maître Jean-Claude Taillens, tous deux démissionnaires.

Interventions en 2020 par Commune				
Bottens	9			
Bretigny-sur-Morrens	6			
Cugy	13			
Froideville	10			
Morrens	4			

Au 1er janvier 2020, le nombre de sapeurs-pompiers s'élevait à 50, dont 28 personnes au détachement de premiers secours (DPS), 17 personnes au détachement d'appui (DAP) et 4 nouvelles recrues.

Du 1er janvier au 31 décembre 2020, les groupes d'intervention ont été alarmés à 42 reprises (contre 21 en 2019).

Nous tenons à relever la forte implication du premier lieutenant Loris Ramuz, responsable du DPS, habitant de notre Commune et le remercions, tout comme l'ensemble des sapeurs-pompiers, pour un engagement sans faille en faveur de la population.

Pour davantage de renseignements sur les activités du SDIS, vous pouvez consulter le site internet : www.sdis-hauttalent.ch.

Ramoneur

Notre ramoneur officiel, M. Daniel Forestier, a pris sa retraite fin décembre 2020. Il sera remplacé à compter du 1er janvier 2021 par M. Valentin Gilliand, maître-ramoneur.

6.3 Protection civile (PCi)

En cette année 2020, les services de protection civile ont vu leurs activités totalement bouleversées par la pandémie. Dès le mois de mars, les activités ont été rythmées par la mobilisation générale des astreints dans la gestion de la crise sanitaire, occasionnant l'annulation de la plupart des services durant la première moitié de l'année.

La protection civile a été active en soutien aux hôpitaux de la région, mais surtout au Réseau Santé Nord Broye (EMS, CMS, cabinets médicaux, etc.). L'ORPC Gros-de-Vaud a ainsi mis à contribution 662 personnes mobilisées pour 5'200 jours de services. Au plus fort de la crise, pas moins de 270 personnes ont été engagées sur le même jour.

L'année 2020 aura été singulière avec une explosion du nombre de jours de service, mais une diminution de ces mêmes jours pour les cours de répétition. Dans un même temps, le nombre de services réalisés s'est vu diminuer, avec pour contrepartie une augmentation des services en situation d'urgence.



7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 Jeunesse

7.1.1 Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants (EFAJE)

Les différents services et structures de l'EFAJE ont été confrontés à bien des contraintes et difficultés durant cette année 2020, auxquels s'est ajoutée une surcharge émotionnelle des collaborateurs et des familles face aux multiples incertitudes générées par la crise sanitaire.

Afin d'endiguer le COVID-19, la capacité des structures a dans un premier temps été réduite, puis sur décision du Conseil d'Etat, les structures ont été fermées dès le 17 mars. Un accueil d'urgence, destiné aux enfants dont les parents étaient en première ligne dans la lutte du coronavirus ou travaillaient dans les commerces de première nécessité, a été mis en place jusqu'au 26 avril, date à laquelle les structures ont pu progressivement rouvrir. Le personnel a travaillé en tournus, afin de ne pas épuiser les équipes.

A noter également que l'administration générale de l'EFAJE a déménagé au mois d'avril dans les nouveaux locaux du Château à Echallens. Ses services ont ainsi pu être regroupés et réorganisés.

Accueil familial de jour - Accueil préscolaire - Accueil parascolaire

Les enfants de notre Commune ont accès aux différentes structures de l'EFAJE pour une prise en charge préscolaire et parascolaire (1 à 6P).

Notre Commune compte toujours une accueillante de jour, comme en 2019. Elle propose en outre un accueil parascolaire à l'UAPE située dans le Collège de l'Ancien Battoir. Début janvier, 43 enfants étaient inscrits, dont 34 domiciliés à Bretigny-sur-Morrens. Fermée durant la période de semiconfinement, l'UAPE a accueilli 23 enfants (21 enfants de notre Commune) à sa réouverture en juin.

A la rentrée scolaire du mois d'août, 48 enfants étaient inscrits, dont 36 domiciliés dans notre Commune.

	2016	2017	2018	2019	2020
Heures d'accueil familial	9′205	5′507	3′082	4′119	3′144
Heures d'accueil préscolaire	8′549	13′275	14′501	14′150	12′930
Heures d'accueil parascolaire	7′041	11′508	14′568	17′148	14′534
Nombre d'enfants accueillis	33	48	44	51	53

Quelques chiffres pour Bretigny-sur-Morrens

Garderies

Les différentes garderies situées à proximité de notre Commune sont accessibles à nos familles, la plus proche étant la garderie Arc-en-Ciel à Cugy.

La gestion de cette garderie a été reprise par l'EFAJE à l'été 2020. Proposant actuellement 20 places, elle disposera de 44 places dès son déménagement dans la ferme rénovée qu'elle partagera avec l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) en 2021.

7.1.2 Passeport Vacances

L'édition 2020 du Passeport Vacances était prête à être lancée avec notamment un renouvellement visuel complet des affiches et de la brochure d'activités. Après de nombreuses semaines d'incertitudes, l'Association a finalement pris la décision d'annuler cette édition, la participation aux activités et les déplacements en transports publics allant à l'encontre des mesures sanitaires mises en place à ce moment-là.

7.2 Santé publique

7.2.1 Groupe d'entraide durant la pandémie

Dès l'annonce du semi-confinement par les autorités fédérales au mois de mars 2020, un groupe d'entraide a vu le jour au sein de notre Commune, à l'initiative de Maxime Meier. Les personnes de 65 ans et plus ont été contactées par téléphone par la Municipalité et ont reçu un courrier officiel durant la première semaine, afin d'identifier leurs éventuels besoins et les informer de l'existence du réseau d'entraide. La population dite vulnérable ayant été invitée à rester à domicile, une aide pour les courses, la gestion des déchets et la prise en charge des promenades des chiens a été proposée.

Après l'accalmie estivale, le groupe d'entraide a été réactivé durant le mois d'octobre, proposant ainsi ses services, non seulement aux personnes vulnérables, mais aussi aux personnes toujours plus nombreuses en quarantaine ou en isolement. Il a été réjouissant de constater qu'une très large majorité de personnes nécessitant un soutien a pu compter sur l'entourage de proches ou de voisins.

Afin de pallier au manque de contact social dû à la crise sanitaire, Pro Senectute, dans le cadre du projet Villages Solidaires, a également mis en place une chaîne téléphonique, afin de conserver un lien avec les personnes se trouvant particulièrement seules durant cette période de semi-confinement.

Nous tenons à saluer le formidable élan de solidarité qui a émergé durant cette période compliquée et à remercier tous les bénévoles qui se sont mis à disposition pour venir en aide aux personnes qui en avaient le plus besoin.

7.2.2 Sortie des Aînés

En raison de la pandémie, la traditionnelle sortie des aîné·e·s, qui devait avoir lieu au printemps, a été reportée dans un premier temps à l'automne, puis au printemps 2021. La fête ne sera que plus belle, une fois que nous pourrons l'organiser!

7.2.3 Plan canicule



2020 étant décidément une année exceptionnelle, le plan canicule n'a pas été déclenché. Tout était prêt, Mesdames Marie-Claude Nusslé et Cathy Mooser s'étant rendues disponibles pour contacter les personnes de plus de 75 ans qui en auraient eu besoin. Nous les remercions de s'impliquer année après année dans cette opération.

7.2.4 Défibrillateur

Le défibrillateur acquis en 2019 a été installé début janvier à l'entrée du Collège de l'Ancien Battoir. En cas d'urgence, il est accessible à toute personne ayant reçu une formation. Une dizaine de personnes, intéressées à suivre cette formation spécifique, devaient suivre un cours durant l'année, mais celui-ci n'a malheureusement pas pu avoir lieu en raison de la pandémie. Il sera mis sur pied dès que la situation sanitaire le permettra.



7.2.5 Service d'aide à la famille (SAF)

Comparé à 2019, l'année 2020 a vu une diminution de 241 transports effectués (906 en 2019, contre 665 en 2020). 11'582 km ont été parcourus en 2020 contre 16'001 km en 2019, soit une diminution de 4419 km, liée sans aucun doute à la situation spécifique de cette année.

Toujours en raison de la pandémie, le souper offert aux bénévoles n'a pu avoir lieu. A la place, chaque bénévole a recu un bon d'un montant de 50.- dans un commerce local.

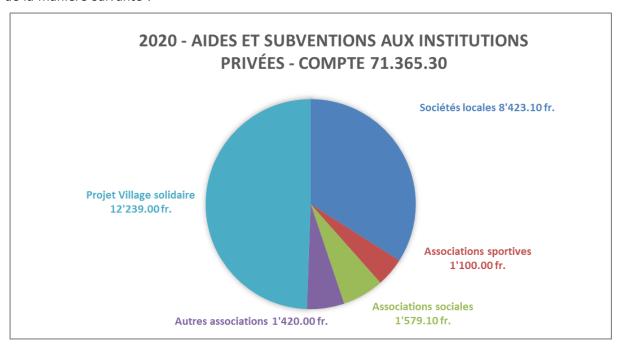
Le capital du SAF continue à diminuer d'année en année, mais le montant dont dispose le service reste encore relativement élevé.

7.2.6 Association vaudoise d'aide et de soin à domicile (AVASAD)

L'Assemblée générale de l'AVASAD n'ayant pas encore eu lieu au moment de la rédaction de ce rapport, nous vous prions de vous référer aux informations figurant sur les sites suivants: http://www.ayasad.ch et ht

7.2.7 Aides et soutiens

En 2020, les aides et subventions accordées par la Commune aux institutions privées se répartissent de la manière suivante :



7.2.8 Pro Senectute - Villages solidaires

Aussi incroyable que cela puisse paraître au vu des évènements vécus, le projet *Villages solidaires* s'est largement concrétisé en 2020, avec comme date-clé l'organisation du forum qui a eu lieu le samedi 3 octobre au Collège de la Combe de Cugy.



Echo du Gros-de-Vaud du 9 octobre 2020

Durant cette journée, ouverte à toutes et tous, les résultats des entretiens effectués auprès d'habitants de Bretigny-sur-Morrens et Cugy ont été présentés. Des ateliers ont également permis d'approfondir certaines idées d'activités, dont :

- des cafés-rencontres
- des rencontres à thème
- des conversations en anglais
- un soutien informatique avec l'aide de la Jeunesse et des Scouts (dont l'initiation à Zoom pour les visioconférences)
- différents groupes de marche

Certaines de ces activités ont déjà pu se dérouler en fin d'année, tout en s'adaptant à la situation sanitaire. Les conversations en anglais, par exemple, ont été organisées dans le cadre de balades en groupe de cinq personnes, plutôt qu'à l'intérieur.

Un groupe « Atelier biscuits de Noël » a également vu le jour à la fin de l'année. Ainsi, des sachets de biscuits confectionnés dans le strict respect des normes sanitaires, ont été distribués quelques jours avant Noël aux personnes de plus de 80 ans.

8. SERVICES INDUSTRIELS

8.1 Eau potable



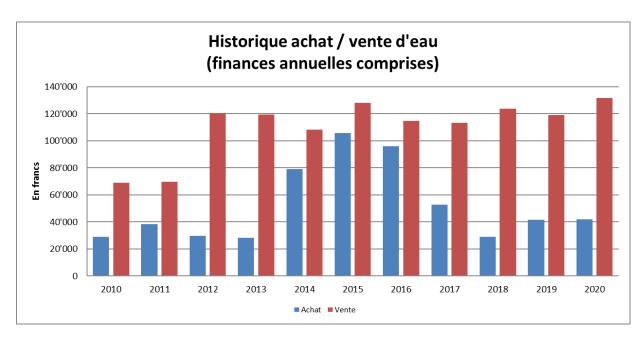
En 2020, quatre prélèvements en autocontrôle ont été effectués, selon le programme d'analyses fourni à l'Office de la consommation. Pour rappel, les résultats de ces analyses sont affichés au pilier public de l'administration communale.

Par ailleurs, la présence de chlorothalonil ayant fait l'actualité dans plusieurs communes du Canton, un autocontrôle supplémentaire a été organisé en mars 2020, afin de rassurer la population. Les analyses se sont révélées tout à fait conformes et ont été confirmées par un contrôle officiel de l'Office de la consommation le 21 avril 2020.

L'approvisionnement de notre Commune se fait essentiellement par nos sources, Toutefois, lors d'intempéries ou de pluies abondantes, la distribution est déviée sur le réseau de la Ville de Lausanne, afin d'éviter tout risque de pollution dû par exemple aux eaux de ruissellement. Par conséquent, il est bon de savoir que dans son rapport 2020, le Service de l'eau de la Ville de Lausanne atteste de la très bonne qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau distribuée.

8.1.1 Achat/vente d'eau

Le graphique ci-dessous illustre les achats et vente d'eau depuis dix ans. Par rapport à 2019, nous pouvons constater que la vente a légèrement augmenté, en raison notamment de l'installation croissante de piscines démontables en cette année de pandémie. A cela s'ajoute une campagne de remplacement de compteurs anciens, dont le fonctionnement laissait à désirer, comme nous le mentionnions déjà dans notre rapport 2019. L'achat d'eau à la ville de Lausanne reste pour sa part totalement stable par rapport à l'année dernière.



8.1.2 Approvisionnement régional Venoge/Mèbre/Talent/Menthue

L'étude relative à cet objet suit son cours, mais reste un objectif à moyen/long terme. Notre Commune a néanmoins procédé à différents travaux préparatoires permettant la concrétisation de ce projet.

9. ANIMATIONS DANS NOTRE VILLAGE

En raison du COVID-19, le nombre de manifestations ayant effectivement pu avoir lieu a été fortement réduit en 2020, comme le montrent les tableaux ci-dessous. Cela confirme les données relayées par la presse et les spécialistes qui mettent en évidence que la crise sanitaire aura également eu des conséquences sociales. Beaucoup de personnes se sont retrouvées seules, isolées et le manque d'interactions favorisées en général par l'organisation de manifestations s'est fait ressentir plus lourdement au fil des mois.

Espérons que 2021 nous laisse entrevoir la possibilité de renouer des liens au sein de la communauté villageoise !

Manifestations organisées par les sociétés locales en 2020

1^{er} août Fête nationale - SDB

13 septembre Course de VTT – BikeABret

31 octobre Concours de courges décorées - SDB

14 décembre Distribution des sapins - SDB

Présentation officielle 2020

9 septembre Séance d'information RC 501

La Municipalité tient à adresser ses chaleureux remerciements aux sociétés locales, qui malgré cette année singulière, ont fait preuve de grande flexibilité et créativité afin de s'adapter et mettre en place des animations dans le respect des normes sanitaires.

10. CONCLUSION

Ce rapport de gestion ne montre que très sommairement les prouesses réalisées tant par le personnel communal que par le président et la secrétaire du Conseil général. Toutes ces personnes n'ont pas ménagé leurs efforts pour que la gestion communale se déroule parfaitement, malgré une année très particulière.

Il en va de même pour les sociétés locales qui ont tenté d'offrir à nos habitant·e·s ce qu'il était possible, afin que lien social établi ces dernières années reste intact, malgré la crise sanitaire.

Que toutes ces personnes, ainsi que les membres des commissions du Conseil général, les habitants de Bretigny-sur-Morrens soient ici remerciés.

Nous ne pouvons que souhaiter de revenir très vite à une vie normale, malgré les faibles perspectives que la fin de l'année 2020 nous laisse entrevoir.

* * *

Vu ce qui précède, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL

vu - le préavis municipal n°01/2021 (rapport de gestion 2020 de la Municipalité et

comptes de l'exercice 2020);

ouï - le rapport de la Commission de gestion ; considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- 1. d'approuver le présent rapport de gestion 2020
- 2. d'adopter les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés, soit :
 - a) le compte d'exploitation de la bourse communale ;
 - b) le bilan.
- 3. de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour sa gestion 2020.

Adopté en séance de Municipalité le 19 avril 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

. MOOSER

La Secrétaire

M. JEANNIN

Document intégré au présent rapport (voir pages suivantes)

- Index des commissions et représentations, (disponible également sur le site internet de la Commune www.bretigny.ch)

Documents présentés en annexe au rapport

- Comptes communaux 2020
- Rapport de la Fiduciaire
- Marge d'autofinancement 2020



Index des commissions et représentations 2020

MUNICIPALITE DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

Afin que les membres du Conseil général puissent se faire une idée des personnes qui apportent un soutien actif aux autorités communales, vous trouverez dans cette annexe, la liste des membres des différentes commissions municipales, commissions du conseil, ainsi que les délégations aux associations intercommunales et régionales.

La Municipalité remercie toutes ces personnes pour leur engagement aux côtés des Autorités.

CONSEIL GENERAL

BUREAU (année 2020)

Présidence M. Arnold OTTONIN
Vice-Présidence M. Roger AMMANN
Scrutateurs Mme Esther BAGAZZI
M. Yves ROURE
Scrutateurs suppléants M. Loris RAMUZ

M. Denis PIDOUX

SECRETARIAT (législature 2016 - 2021)

Secrétaire Mme Anne-Claire THARIN-RACINE

Secrétaire suppléant M. Maxime MEIER

COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION DE POLICE (législature 2016 - 2021)

Présidence M. Marc TILLE
Suppléant à la présidence M. Laurent CHAPPUIS
Secrétariat M. Eric GEIGER

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME (législature 2016 - 2021)

Présidence M. Pierre-Alain MARMILLOD Mandataire ABA M. Alexandre BUDRY

Représentant municipal M. Markus MOOSER (voix consultative)

Membres Mme Sandra SCHÜTZ
M. Yves CHATELAN
M. Yann JEANNIN
M. Arnold OTTONIN

COMMISSION DE SALUBRITE (législature 2016 - 2021)

Corps médical Dr Frédéric ANEX
Représentants municipaux M. Markus MOOSER
M. Marc TILLE

COMMISSION REGIONALE DU DEVELOPPEMENT DU NORD LAUSANNOIS (législature 2016-2021)

Présidence M. Pierre-Alain MARMILLOD
Membres M. Markus MOOSER (voix consultative)

M. Arnold OTTONIN Mme Sandra SCHÜTZ *******

COMMISSIONS DU CONSEIL

COMMISSION DES FINANCES (législature 2016 - 2021)

1^{er} membre M. Frank BOTTINI

M. Marc HEUSCHKEL M. Philippe GAILLARD

Suppléance Mme Christiane BALLY

COMMISSION DE GESTION (législature 2016 - 2021)

1^{er} membre M. Laurent JAGGI

M. Maxime MEIER

Mme Marianne CHENEAUX

Suppléance M. Christian BLATTI

COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPÔTS ET DE TAXES (législature 2016 - 2021)

1^{er} membre M. Serge CRUCHON

Mme Marie-Claude NUSSLE Mme Francine RAYMONDON

Suppléance M. Maxime MEIER

COMMISSION RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION (dès le 01.10.2019)

1er membre M. Patrick Csikos

Mme Marie-Claude Nusslé M. Andreas Imhof Mme Marlène Reymond

M. Yann Jeannin

COMMISSION ÉCLAIRAGE PUBLIC (dès mai 2019 jusqu'à la fin du projet)

1^{er} membre M. Maxime Meier

Mme Véronique Centamori

M. Michel Baud

COMMISSION « VILLAGES SOLIDAIRES » (dès septembre 2019)

1er membre Mme Cathy Mooser

Mme Marie-Claude Nusslé M. Bernhard Büchler

DELEGATIONS DIVERSES Législature 2016-2021

Approvisionnement économique du pays (AEP)

M. Marc TILLE Mme Nicole BOVAY

Association régionale pour l'action sociale dans la région R.A.S. Prilly-Echallens (A.R.A.S.P.E.)

Mme Seema NEY

Contrôle des chantiers et prévention des accidents

M. Pierre-Alain MARMILLOD

Contrôle des citernes

M. Markus MOOSER

Délégués à la CIP

M. Markus MOOSER (employeur), Mme Melchiade JEANNIN (assurés)

Espaces verts

M. Marc TILLE, M. Jean-Daniel COCHARD (suppléant)

Lausanne-Région

M. Markus MOOSER, M. Laurent CHAPPUIS

Région Gros-de-Vaud

M. Markus MOOSER (délégué municipal), Mme Francine RAYMONDON (déléguée Conseil général), M. Urs LAUPER (délégué Conseil général)

Service d'aide à la famille

Mme Seema Ney

Service d'aide familiale du Mont-sur-Lausanne

Mme Seema NEY

Service dentaire intercommunal (législature 2016-2021)

Mme Seema NEY

Transports publics de la région lausannoise (législature 2016-2021)

M. Marc TILLE

Vidange et entretien des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères et industrielles (législature 2016-2021)

M. Jean-Daniel COCHARD

Ecoles / Association Intercommunale ASICE (législature 2016-2021)

Comité de direction Mme Seema NEY

Conseil intercommunal Mme Karen BRUNISSO, M. Laurent CHAPPUIS, M. Marc HEUSCHKEL, M. Markus MOOSER, M. Marc ROHNER

Suppléants M. Marc TILLE, M. Frank BOTTINI,

M. Jean-Daniel COCHARD

Epuration / Association Intercommunale A.E.T. (législature 2016-2021)

Comité de direction M. Jean-Daniel COCHARD

Délégation fixe M. Marc TILLE, M. Markus MOOSER Délégation variable M. Julien ALTMANN, M. Urs LAUPER

Protection civile / Association Intercommunale PCi (législature 2016-2021)

Conseil intercommunal M. Marc TILLE

Défense incendie / Association Intercommunale SDIS (législature 2016-2021)

Comité de direction M. Marc TILLE

Conseil intercommunal M. Jean-Daniel COCHARD, M. Eric GEIGER, Suppléants M. Laurent CHAPPUIS, M. Hubert REYMOND

Préposé agricole (législature 2016 – 2021)

M. Dominique LONGCHAMP, rte du Talent 21, 1042 Malapalud, 079 469 55 62 v.d.longchamp@bluewin.ch